

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 11 avril 2024 à 20h30

-+--+--+

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme Lauriane HYVERNAT, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, M. MOYNE Sébastien, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusés :

Mme MARCHE est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2023, budget principal

Après avoir procédé à la présentation du compte de gestion du budget principal 2023 établi par M. le Trésorier de Châtillon, et après avoir constaté que celui-ci est en concordance avec la comptabilité de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal.

Vote du compte de gestion 2023, budget Auberge de l'Appéum

Après avoir procédé à la présentation du compte de gestion du budget Auberge de l'Appéum 2023 établi par M. le Trésorier de Châtillon, et après avoir constaté que celui-ci est en concordance avec la comptabilité de la commune, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget Auberge de l'Appéum.

Vote du compte administratif 2023, budget principal

Le conseil municipal élit M. Thierry LUCENET, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte administratif 2023 du budget principal, établi par M. Jean-Michel LUX, maire.

M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte administratif 2023 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	83 242,07 €			227 626,75 €	83 242,07 €	227 626,75 €
Exercice	372 358,86 €	754 490,88 €	766 240,18 €	898 976,86 €	1 138 599,04 €	1 653 467,74 €
TOTAUX	455 600,93 €	754 490,88 €	766 240,18 €	1 126 603,61 €	1 221 841,11 €	1 881 094,49 €
Résultats de clôture	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
		298 889,95 €		360 363,43 €		659 253,38 €
Restes à réaliser	603 773,06 €	166 187,00 €			603 773,06 €	166 187,00 €
TOTAUX CUMULES	1 059 373,99 €	920 677,88 €	766 240,18 €	1 126 603,61 €	1 825 614,17 €	2 047 281,49 €
RESULTATS DEFINITIFS	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	138 696,11 €			360 363,43 €		221 667,32 €

Vote du compte administratif 2023, budget Auberge de l'Appéum

Le conseil municipal élit M. Thierry LUCENET, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. Thierry LUCENET présente au conseil le compte administratif 2023 du budget Auberge de l'Appéum, établi par M. Jean-Michel LUX, maire.

M. Jean-Michel LUX, maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Thierry LUCENET, vote, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le compte administratif 2023 du budget Auberge de l'Appéum et arrête ainsi les comptes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	0,00 €			31 661,03 €	0,00 €	31 661,03 €
Exercice	25 000,00 €	0,00 €	2 389,81 €	0,92 €	27 389,81 €	0,92 €
TOTAUX	25 000,00 €	0,00 €	2 389,81 €	31 661,95 €	27 389,81 €	31 661,95 €
Résultats de clôture	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	25 000,00 €			29 272,14 €		4 272,14 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	25 000,00 €	0,00 €	2 389,81 €	31 661,95 €	27 389,81 €	31 661,95 €
RESULTATS DEFINITIFS	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
	25 000,00 €			29 272,14 €		4 272,14 €

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 360 363,43 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître en investissement un résultat de clôture de 298 889,95 € et que le solde des restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 437 586,06 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 138 696,11 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 221 667,32€
- Report du déficit d'investissement au compte de dépenses 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 298 889,95€

Affectation du résultat de fonctionnement du budget Auberge de l'Appéum de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 29 272,14 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître en investissement un résultat de clôture en dépenses de 25 000,00€ et qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte de recettes 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 25 000.00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte de recettes 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 4 272,14 €
- Report du déficit d'investissement au compte de dépenses 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 25 000.00 €

Vote des taux d'imposition 2024

Après avoir communiqué à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2024 transmis par la Trésorerie Générale de l'Ain, établi sur la base des taux votés en 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée sur proposition de la commission finances, de modifier ces taux. En effet, au vu des investissements en cours, nous avons besoin de ressources complémentaires.

Pour précision, les taux n'avaient pas augmenté depuis 2015.

Les taux votés en 2023 sont :

- o Taxe foncière sur bâti : 27,14 %
- o Taxe foncière sur non bâti : 25,18 %
- o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,41 %
- o

Les taux moyens de la strate de communes sont :

- o Taxe foncière sur bâti : 35,03 %
- o Taxe foncière sur non bâti : 43,78 %
- o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,73 %

Plusieurs membres du Conseil estiment que cette augmentation est trop forte en une seule fois pour les habitants, mais M. le Maire rappelle que la volonté du Conseil avait toujours été de ne pas augmenter ces taux s'il n'y avait pas de nécessité. Aujourd'hui il y a nécessité, et cette augmentation permet de générer les 40 000€ supplémentaires nécessaires au financement des investissements. Le conseil parcourt le budget primitif afin de trouver une autre solution à cette hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une voix contre (Mme JOUBERT), 6 abstentions (Mmes JOURDAN, MARCHE, PERRILLAT-MANDRY, M. NOTIN, VIVIEN-MAGNIEN, DES-THIEUX) et 12 voix pour :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :
 - o Taxe foncière sur bâti : 29,83 %
 - o Taxe foncière sur non bâti : 27,68 %
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,54 %

Vote du budget primitif 2024, budget principal

Après la présentation du budget primitif 2024 de la commune, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 105 824,32€

Recettes : 1 105 824,32 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 037 539,06 €

Recettes : 1 037 539,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune.

Vote du budget primitif 2024, budget Auberge de l'Appéum

Après la présentation du budget primitif 2024 de l'Auberge de l'Appéum, préparé par la commission Finances, qui s'équilibre comme suit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Section de fonctionnement

Dépenses : 13 472,14 €

Recettes : 13 472,14 €

Section d'investissement

Dépenses : 37 200,00 €

Recettes : 37 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le budget primitif 2024 de l'Auberge de l'Appéum.

Avis SEMOP bio énergies

Un avis du conseil est requis concernant le projet d'une unité de méthanisation à Charentay (69) et surtout de deux unités de stockage déportés à Chaleins (01) et Romans(01). En pièce jointe, le courrier de la Préfecture avec le lien vers le dossier complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 2 voix pour (Mme JOUBERT, M. GUIDE), 8 abstentions (M. MOYNE, VIVIEN-MAGNIEN, DESTHIEUX, LUCENET, LUX, Mmes HYVERNAT, CHAUVOT, MOUCHETTE) et 9 voix contre,

- Donne un avis défavorable au projet de méthanisation.

Facture EDF

M. le Maire expose que nous avons reçu une facture EDF dont le montant dépasse sa délégation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Donne mandat à M. le Maire pour régler la facture EDF d'un montant de 5 176,68€.

Attribution du Marché d'Aménagement de la Grande rue -phase 1

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 8 avril avec le maître d'oeuvre qui a présenté son rapport d'analyse des offres suite à la consultation qui s'est achevée le 29 mars dernier. La commission propose au conseil municipal de retenir la conclusion du rapport d'analyse des offres et d'attribuer le marché à l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 196 102,48€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide d'autoriser M. le Maire à :

- Notifier le marché à l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 196 102,48€HT
- Signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce marché.

Convention Département Aménagement Grande rue

L'aménagement de la Grande rue étant sur une voie Départementale, une convention est nécessairement signée avec celui-ci afin de déterminer les conditions de participation (en travaux, et financières) de chacune des parties. Pour l'essentiel, outre quelques préconisations techniques du Département, c'est surtout la participation financière de celui-ci qui est notée dans la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve le projet de convention avec le Département
- Donne mandat au Maire pour signer cette convention et tout document nécessaire à son exécution.

Convention Alliade Habitat

Les logements sociaux de la commune sont gérés par des organismes tels que la SEMCODA et Alliade Habitat. Quand un logement est vacant, la commune est consultée sur les dossiers de demande de logement et a la possibilité de prioriser certains (personnes de la commune en difficultés, etc.) et pour une certaine partie, de réserver ces logements. AlliadeHabitat demande à automatiser cette gestion afin de la rendre plus fluide au niveau départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve la convention de gestion en flux des logements sociaux,
- Décide de choisir le mode de gestion directe
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal

En raison des travaux d'extension de la mairie, nous sommes en difficulté pour modifier la configuration de la salle du conseil, nécessaire lors de la célébration des mariages. En effet, les tables étaient stockées dans les anciens locaux techniques. A ce jour, nous sommes obligés de les faire monter à l'étage de la mairie, puis redescendre pour chaque conseil. Comme une dizaine de mariages sont prévus cette saison, il est proposé d'éviter cette manutention dans une période où nos agents techniques ont beaucoup de travail en extérieur et de modifier jusqu'à la fin des travaux le lieu de réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve la modification temporaire du lieu de réunion du conseil municipal
- Décide de transporter ce lieu dans la petite salle de la Maison de l'Amitié
- Décide de mettre en place une signalétique et une communication adaptée afin de prévenir les administrés de ce changement temporaire de lieu.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 19 055,33€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- Urbanisme et cimetière

M. ROLLET informe qu'en terme de dossiers d'urbanisme, un PC pour maison individuelle au chemin de Beybleu a été accordé récemment.

Nous avons également reçu un courrier des riverains du chemin de Beybleu à propos du dossier des logements sociaux.

M. ROLLET informe que la dernière réunion concernant le PLU a eu lieu le 21 mars : la traduction réglementaire touche à sa fin. La prochaine réunion se tiendra le 23 avril.

Cimetière : une réflexion sur les tarifs de concessions est en cours. Une réunion à ce sujet sera prévue vers fin mai, début juin.

Concernant le SIEA, des relances ont été envoyées pour les estimations demandées concernant le rond-point de la mairie, puisque les précédentes demandes n'ont pas été comprises : les réajustements des tarifs restent à recevoir.

Concernant le SCOT, il y a eu deux réunions courant mars. La hausse de la part versée par la CCVSC vers le SCOT a été validée, ainsi qu'une étude paysagère en commun avec le SCOT de la Dombes.

Il y a eu fin mars une commission Aménagement de la CCVSC au cours de laquelle une augmentation du nombre des dossiers ADS a été signalée. L'aire des gens du voyage a également été évoquée, en particulier pour les problèmes liés à la gestion des déchets produits.

Au cours de la Commission Communale des Impôts Directs, la technicienne géomètre du cadastre qui était présente, a expliqué qu'un levé orthophoto (photos par avion) avait été fait l'an dernier et qu'il avait généré quelques dossiers de piscines non déclarées.

- Voirie et chemins

M. LUCENET n'a pas d'information complémentaire à apporter.

- Communication Fleurissement

Mme CHAUVOT rappelle que le 8 mai approche et que l'organisation de la cérémonie est en cours. Par ailleurs, une réunion aura lieu le 25 avril pour le conseil municipal à 19h30.

- Bâtiments

M. DEROCHE indique que concernant le chéneau abimé au local technique, l'entreprise APEX qui travaille à l'extension de la mairie va nous en fournir un morceau gratuitement.

Pour la porte d'entrée de l'école, nous avons deux devis de remplacement en attente.

M. DEROCHE informe que les travaux d'extension de la mairie se passent bien et sont un peu en avance. Le bâtiment devrait être hors d'eau d'ici deux semaines. Une réunion de la commission devra finaliser les choix des coloris et matériaux intérieurs.

Le remplacement des lumières des bureaux de la mairie par du LED vient d'être fait.

Concernant l'Auberge de l'Appéum, l'entreprise Comptoir de Campagne a vu son plan de redressement refusé et est donc placée en liquidation judiciaire. Nous ne pourrions donc pas continuer le projet avec eux. Il nous est cependant possible d'avancer sur les études de travaux afin de ne pas perdre de temps.

- Scolaire et Jeunesse

Mme MOUCHETTE informe de l'organisation actuelle au périscolaire et remercie à nouveau nos retraits pour leur disponibilité, souvent au pied levé.

Mme MOUCHETTE informe le conseil des avancées dans le travail du Conseil Municipal des Enfants : une réunion a eu lieu ce soir. Concernant le nommage des classes, le thème retenu est celui des noms de châteaux. Le conseil avance sur les projets de nettoyage de la commune et de journée du monde le 21 juin.

Concernant la demande de l'école de renouveler les ordinateurs des enseignants, elle demande si ce sera possible, mais le budget ne le prévoit pas pour le moment, il faudra voir en fin d'année si nous avons des reliquats.

Mme MOUCHETTE signale l'exposition des productions des enfants en style « Grande lessive » à l'école, le vendredi soir des congés scolaires.

La commission jeunesse organise la venue du freestyler le 15 juin prochain sur deux séances.

Questions diverses

- M. le Maire évoque les prochaines élections européennes le 9 juin (tour unique), pour lesquelles un planning sera transmis prochainement.
- M. ROLLET indique que le feu piéton de Montmerle a été changé cette semaine.
- M. ROLLET a fait une remarque au SIEA concernant les travaux de fibre : une artère souterraine étant pleine, ils vont déployer de l'aérien pour compléter et il regrette ce manque d'anticipation.
- Mme HYVERNAT signale que la classe en 3 proposera un méchoui le 9 juin prochain.
- Mme MARCHE demande s'il y a un nouveau planning pour le déploiement de la fibre au chemin de St Pierre parce que rien ne vient. Le secrétariat va relancer le SIEA.

- Mme MARCHE demande si la réfection du chemin de St Pierre est envisagée, parce que les nids de poules sont très importants. Il sera effectivement programmé en priorité sur les prochaines réfections de voirie.
- Mme JOUBERT signale une voiture tampon sur l'espace vert de la rue des Chataigniers. S'agissant d'un espace vert privé, la mairie n'a pas autorité pour intervenir.
- Le prochain conseil municipal pourrait être le 16 mai ou le 6 juin 2024 à 20h30 s'il n'y a pas de point urgent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h25.

Le maire
J.M. LUX

La secrétaire
N. MARCHE

